

Le prélèvement cervico-vaginal

Essentiel au dépistage du cancer du col, cet examen permet de détecter les cellules suspectes et d'intervenir rapidement en cas de lésions cancéreuses.

Dr SOPHIE DUMÉRY

En quoi consiste-t-il ?

Le prélèvement cervico-vaginal est le nouveau nom du traditionnel frottis. Examen clé du dépistage du cancer du col utérin, il consiste à recueillir les cellules à la surface du col afin de dépister des lésions évocatrices d'un cancer local, ou susceptibles d'évoluer vers des cellules cancéreuses. Ce prélèvement est désormais conservé dans un milieu liquide qui permet non seulement l'étude morphologique des cellules présentes (cytologie) mais aussi la détection de molécules d'intérêt décisionnel (biologie moléculaire) : l'ADN des papillomavirus (HPV) qui est transmis par voie sexuelle et responsable à 99 % des cancers du col utérin.

Quelles sont ses limites ?

- > **L'examen cytologique** a une sensibilité modeste : il ne détecte les lésions cancéreuses que dans 51 à 53 % des cas.
- > **Le test HPV** détecte, lui, l'ADN des papillomavirus à haut risque (types 16 et 18). Il est surtout sensible chez les femmes ayant une vie sexuelle depuis 10 ans car il distingue celles qui éliminent spontanément le virus et celles qui le font moins bien et ont besoin d'être surveillées.

Quand est-il pratiqué ?

Depuis juillet 2019, la Haute Autorité de santé (HAS) recommande une double stratégie de dépistage selon l'âge de la femme, ce qui n'est pas encore le cas dans le programme national de dépistage organisé (voir ci-contre).

> **Pour les femmes de 25 à 30 ans :** un frottis tous les 3 ans si 2 frottis annuels consécutifs ont été négatifs. En cas de cytologie positive, un test HPV est pratiqué sur le prélèvement en milieu liquide déjà effectué. Si ce dernier est lui aussi positif, un examen au microscope du col de l'utérus (colposcopie) est nécessaire et la surveillance redevient annuelle (frottis et colposcopie).

> **Pour les femmes de 30 à 65 ans :** un test HPV tous les 5 ans suffit si le dernier examen cytologique triennal était négatif et si chaque test HPV ultérieur est négatif (le risque de cancer est alors quasi nul dans les 5 ans à venir). Lorsque le test HPV est positif, un examen cytologique est pratiqué sur le prélèvement en milieu liquide déjà effectué.

LES
ÉTAPES
CLÉS

À SAVOIR

> Le dépistage national

Le programme national de dépistage organisé, instauré par l'arrêté du 4 mai 2018, propose à toutes les femmes de 25 à 65 ans un examen cytologique des cellules du col utérin tous les 3 ans (après 2 examens annuels normaux).

> Le remboursement

L'absence de remboursement du test HPV inquiète la Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale (SFCPCV) : son coût (27 € environ) encore à charge des femmes crée, selon elle, un dépistage à deux vitesses.

> L'autoprélèvement

Il permet seulement le test HPV. Il est envisagé comme approche pour les femmes réticentes au dépistage par un professionnel de santé il n'est pas intégré à la stratégie de dépistage officielle.



Le prélèvement est réalisé par un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme.

> L'installation

La femme est installée en position gynécologique. Le médecin introduit un spéculum pour accéder au col utérin qui fait saillie au fond du vagin.

> Le prélèvement

Le médecin introduit une brosse dans

l'orifice externe du col utérin et le frotte pour recueillir les cellules superficielles de la jonction entre les épithéliums utérin et vaginal. La brosse est retirée puis plongée dans un tube contenant un liquide de conservation, partiellement gélifié pour le transport.

> Les résultats

Si l'examen ne révèle aucune cellule anormale, la cytologie est négative. La

présence de lésions atypiques de signification indéterminée (ASC-US) impose, en revanche, une biopsie le prélèvement d'un petit échantillon de tissu dans la zone anormale et son analyse histologique afin de déterminer si les anomalies cellulaires sont de bas grade (à surveiller annuellement), ou de haut grade (cancérisation plus ou moins avancée imposant une prise en charge).

ESF